

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 1354 pris en Conseil d'administration et fixant la liste des assistants près le tribunal supérieur d'appel et le tribunal de première instance.

n° 1354

|                                     |                                         |
|-------------------------------------|-----------------------------------------|
| Ministère<br>ACTES DU POUVOIR LOCAL | Date de publication<br>31 décembre 1939 |
| Numéro JO<br>n° 517 du 31/12/1939   | Date du numéro<br>31 décembre 1939      |

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1884:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Sont désignés pour faire partie du bureau de l'assistance Judiciaire près la tribunal supérieur d'appel à la Côte française des Somalis M. Parthenay. administrateur des colonies, délégué du Gouverneur: M. Paul Masill notable français: M. Ali Coubèche, notable arabe: M. Youssouf Mécha. notable israélite: M. Hachi Salem. notable somali: M Ibrahim Abdoul Kader. notable danakil. Art. 2. — Sont désignés pour faire partie du bureau de l'assistance judiciaire près de la tribunal de 13 instance M. Poisson. administrateur des colonies délégué du Gouverneur: M. Pierre Bertrand, notable français: M. Tabet Ali Salem. notable arabe: M. Farah Samatar. notable somali: M. Riad Omar. notable danakil: M. Moussalem Salem. notable israélite. Art. 3. — Les notables ci-dessus désignés sont nommés exclusivement pour l'année 1940. Art. 4. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

hubert deschamps